

**AVIS DE VACANCE**

**EXPERT NATIONAL DETACHE A LA COMMISSION EUROPEENNE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Intitulé du poste:**  (DG-DIR-UNITE) | **JUST-D-2** |
| **Chef d’unité :**  **Adresse e-mail :**  **Téléphone :**  **Nombre de postes disponibles:**  **Prise de fonction souhaitée :**  **Durée initiale souhaitée :**  **Lieu d’affectation :** | **Ingrid Bellander-Todino**  [**Ingrid.bellander-todino@ec.europa.eu**](mailto:Ingrid.bellander-todino@ec.europa.eu)  **32-2-298.75.39**  **2**  **3ème trimestre 2020 [[1]](#footnote-1)**  **2 ans1**  **☒** **Bruxelles** □ **Luxembourg** □ A**utre: ……………….** |
|  | **☒  Avec indemnités** □  **Sans frais** |
| **Cet avis est également ouvert**  □**aux pays AELE suivants :**  □ **Islande** □ **Liechtenstein** □ **Norvège** □ **Suisse**  □ **Accord AELE-EEE in-Kind (Islande, Liechtenstein, Norvège)** □**aux pays tiers suivants:**  □**aux organisations intergouvernementales suivantes:** | |

**1. Nature des fonctions**

L’unité est en charge de la promotion de l’égalité entre les hommes et les femmes dans l’Union Européenne.

Sur la base de la stratégie en faveur de l’égalité entre les hommes et les femmes 2020-2025, nous engageons des actions politiques et législatives spécifiques afin de promouvoir l’égalité entre les femmes et les hommes et combattre la discrimination basée sur le sexe.

Du point de vue des thématiques couvertes par l’unité, nous nous concentrons plus particulièrement sur les problématiques liées à l’égalité entre les genres sur le marché du travail, à la promotion d’une meilleure conciliation entre vie professionnelle et vie privée, à l’accès égal pour les hommes et les femmes à l’indépendance économique, à l’égalité salariale et aux pensions, à l’accès aux postes de décision ainsi qu’à l’éradication de la violence contre les femmes. Par ailleurs, nous devons assurer l’approche intégrée de la dimension hommes-femmes dans toutes les autres politiques de l’UE (en coordination avec la nouvelle task force pour l’égalité).

Nos tâches principales sont les suivantes : le domaine légal (notamment le suivi et de la mise en œuvre effective du droit européen et la gestion des procédures d'infraction, la préparation des positions de la Commission devant la Cour de Justice européenne, les évaluations des instruments législatifs existants et de nouvelles initiatives législatives, la préparation et la négociation de convention et d’autres instruments dans différents fora au niveau international) ; la sensibilisation des parties prenantes (avec l’organisation d’échange de bonnes pratiques entre les Etats Membres, des campagnes de sensibilisation et d’information et une étroite collaboration avec un ensemble de partenaires internes aussi bien qu’externes à la Commission) ; la contribution au suivi et à la prise en compte des questions liées à l’égalité entre les genres dans le cadre du Semestre Européen, et la contribution à la plupart des réunions et fora internationaux.

Nous sommes une unité enthousiaste et dynamique, composée d’environ 23 fonctionnaires et assistants travaillant sur une priorité politique visible et importante de la Commission von der Leyen.

Nous avons actuellement deux vacances de poste. L'END est appelé à (inter-alia) :

* contribuer au développement d’actions législatives et/ou politiques visant à promouvoir l’égalité entre les genres et la lutte contre la discrimination entre les sexes, y compris en réduisant les écarts persistants au niveau des revenus, salaires et pensions entre les hommes et les femmes, en améliorant l’équilibre entre vie professionnelle et vie familiale des parents et aidants, en luttant contre la violence fondée sur le genre et en augmentant l’équilibre entre les femmes et les hommes dans la prise de décision.
* contribuer au suivi et à la mise en œuvre de la législation Européenne dans le domaine de l’égalité entre les genres dans les Etats Membres ainsi que dans les pays candidats, y compris contribuer à la définition de la position de la Commission sur les cas en suspens auprès de la Cour Européenne de Justice, sur les procédures d’infraction et sur les plaintes.
* contribuer à la préparation et à l’évaluation de la législation existante, des analyses d’impact et participer à la formulation de nouvelles propositions législatives.
* participer au processus de décision avec le Conseil et le Parlement pour ce qui concerne des propositions législatives concernant l’égalité entre les genres.
* contribuer à la promotion de l’égalité entre les genres dans le cadre du Semestre Européen.
* contribuer à l’organisation de rencontres et de discussions régulières avec les interlocuteurs et les partenaires de l’unité aussi bien internes qu’externes.
* contribuer à la préparation du rapport annuel sur l’égalité entre les femmes et les hommes dans l’Union Européenne.

**2. Qualifications requises**

**a) Critères d'éligibilité**

Les critères d'éligibilité doivent être obligatoirement remplis par l'END pour être détaché auprès de la Commission. Par conséquent, le candidat qui ne remplirait pas tous ces critères serait automatiquement éliminé de la procédure de sélection.

• Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d'au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

• Ancienneté de service : avoir une ancienneté d'au moins un an auprès de son employeur, c'est-à-dire être employé depuis au moins un an par un employeur éligible au sens de l'article 1 de la décision END, dans un cadre statutaire ou contractuel avant le détachement;

• Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d'une des langues de l'Union européenne et une connaissance satisfaisante d'une autre langue de l'Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu'il est appelé à exercer. L'END d'un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d'une langue de l'Union européenne nécessaire à l'accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**b) Critères de sélection**

Diplôme

- diplôme universitaire ou

- formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent

dans le(s) domaine(s) : droit, économie ou sciences politiques.

Expérience professionnelle

Une expérience professionnelle appropriée au niveau des politiques et/ou de la législation dans les domaines de l’égalité entre les genres, la non-discrimination, les droits de l’homme, les affaires sociales, l’emploi et la justice criminelle. En fonction de son profil, le candidat devra également avoir de l’expérience dans le suivi des politiques et de la législation dans le domaine de l’égalité entre les genres, le marché du travail, dans l’analyse des politiques, des connaissances dans la recherche académique et/ou économique, ou avoir travaillé avec des données statistiques dans ces domaines serait un avantage. Le candidat devra en outre posséder d’excellentes aptitudes pour la communication écrite et orale. Il devra démontrer une capacité à délivrer des productions de haute qualité dans des délais très courts. La position offerte demande enfin de maintenir des contacts réguliers avec l’institut européen pour l’égalité entre les hommes et les femmes, les autorités nationales y compris les organismes pour l'égalité de traitement, les services de la Commission et les institutions européennes, le monde académique et la société civile.

Langue(s) nécessaire(s) pour l'accomplissement des tâches

Excellente connaissance et pratique courante de l’anglais (oral et écrit) ainsi qu’une bonne connaissance d’une autre langue de l’Union Européenne.

**3. Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Les candidats doivent envoyer leur candidaturesous format **CV Europass** (<http://europass.cedefop.europa.eu/fr/documents/curriculum-vitae>)en français, anglais ou allemand **uniquement à la représentation permanente / mission diplomatique de leur pays auprès de l'UE**, qui la transmettra aux services compétents de la Commission, dans les délais fixés par ces derniers. Le CV doit obligatoirement mentionner la date de naissance et la nationalité du candidat. **Le non-respect de cette procédure ou des délais invalidera automatiquement la candidature.** Les candidats sont priés de ne pas joindre à leur candidature d'autres documents(tels que copie de carte d'identité, copie des diplômes et attestations d'expérience professionnelle,…). Ces documents leur seront demandés, le cas échéant, à un stade ultérieur de la procédure de sélection.

Les candidats seront informés du suivi de leur candidature par l'unité concernée.

**4. Conditions du détachement**

Les détachements sont régis par la **décision de la Commission C(2008)6866 du 12/11/2008** relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

L'END restera employé et rémunéré par son employeur durant toute la durée du détachement. Il restera également couvert par la sécurité sociale nationale durant son détachement.

Sauf pour les END sans frais, des indemnités de séjour peuvent être versées à l'END qui remplit les conditions, conformément à l'article 17 de la décision END.

Durant le détachement, l'END sera soumis aux obligations de confidentialité, de loyauté et d'absence de conflit d'intérêt prévues par les articles 6 et 7 de la décision END.

Toute déclaration incomplète ou fausse pourra entraîner le refus de la candidature.

Toute personne postée dans une **délégation de l’Union européenne** doit avoir une habilitation de sécurité (jusqu'au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015, OJ L 72 du 17.03.2015, p. 53). Le candidat choisi aura l’obligation de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d'obtenir la confirmation de son détachement.

**5. Traitement des données à caractère personnel**

Toute mise en œuvre de la procédure de sélection, de détachement et de fin de détachement des END aura pour effet le traitement, par les services compétents de la DG HR, du PMO, de la DG BUDG et de la DG concernée par le présent avis, de données à caractère personnel relatives à l'END, sous la responsabilité du chef de l'unité HR.DDG.B4. Ce traitement est basé sur la décision de la Commission relative aux END et est soumis au Règlement (UE) No 2018/1725.

Les données des END seront conservées pendant 10 ans à compter de la fin du détachement (2 ans pour les END dont la candidature n'a pas été retenue ou a été retirée).

En tant que personne concernée, vous avez des droits spécifiques en vertu du chapitre III (articles 14 à 25) du règlement (UE) 2018/1725, notamment le droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données à caractère personnel et le droit de limiter le traitement de vos données personnelles. Le cas échéant, vous avez également le droit de vous opposer au traitement ou au droit à la portabilité des données.

Vous pouvez exercer vos droits en contactant le responsable du traitement ou, en cas de conflit, le responsable de la protection des données. Si nécessaire, vous pouvez également vous adresser au contrôleur européen de la protection des données. Leurs coordonnées sont indiquées ci-dessous.

**Informations de contact**

- **Le contrôleur de données**

Si vous souhaitez exercer vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725, ou si vous avez des commentaires, des questions ou des préoccupations, ou si vous souhaitez déposer une plainte concernant la collecte et l'utilisation de vos données à caractère personnel, n'hésitez pas à contacter le contrôleur de données, HR.DDG.B.4, [HR-MAIL-B4@ec.europa.eu](mailto:HR-MAIL-B4@ec.europa.eu).

- **Le délégué à la protection des données (DPD) de la Commission**

Vous pouvez contacter le délégué à la protection des données ([DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu](mailto:DATA-PROTECTION-OFFICER@ec.europa.eu)) pour toute question relative au traitement de vos données à caractère personnel en vertu du règlement (UE) 2018/1725.

**- Le contrôleur européen de la protection des données (CEPD)**

Vous avez le droit de saisir le contrôleur européen de la protection des données ([edps@edps.europa.eu](mailto:edps@edps.europa.eu)) (c’est-à-dire que vous pouvez porter plainte) si vous estimez que vos droits en vertu du règlement (UE) 2018/1725 ont été violés par le contrôleur des données.

À l'attention des candidats ressortissant de pays tiers: vos données personnelles peuvent être utilisées aux fins des vérifications nécessaires.

1. Les précisions liées à la date de prise de fonctions et à la durée du détachement sont données à titre indicatif uniquement (article 4 de la décision END). [↑](#footnote-ref-1)